

finis

## Conférence de l'AIEA

Vienne, 20 juin 2011

Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Directeur Général,

Je tiens tout d'abord à réitérer ma sollicitude et ma solidarité avec le Japon. Je souhaite également féliciter le gouvernement japonais pour le rapport très complet qu'il a transmis à l'AIEA.

L'accident nucléaire de Fukushima a certes d'abord frappé le Japon, mais c'est la planète entière qu'il a ébranlée. Voilà pourquoi, quatre mois plus tard, il est plus que nécessaire de tirer les premiers enseignements de cet événement, et de

renforcer les dispositifs existants en matière de sûreté nucléaire à l'échelle internationale.

C'est pourquoi je tiens à saluer l'initiative du Directeur Général, M Amano, pour avoir convoqué cette réunion. Afin de la préparer au mieux, la France, dans le cadre de sa présidence du G8 a pris plusieurs initiatives.

Les 26 et 27 mai derniers, les pays du G8 se sont accordés sur plusieurs points importants en matière de sûreté nucléaire.

En particulier, ils se sont engagés à promouvoir les plus hauts standards de sûreté, à mettre en place des tests de résistance des installations nucléaires existantes et à réaliser des revues

périodiques de la sûreté des installations ;

Afin d'aller plus loin, et d'aider à la préparation du séminaire qui nous réunit aujourd'hui, j'ai organisé le 7 juin, dans le cadre de la présidence française du G8, un séminaire ministériel informel qui a notamment réuni les membres et pays invités par l'AEN. 33 pays ont participé activement à cette réunion pour dégager des pistes d'amélioration concrètes.

Elle a permis de dégager des lignes de consensus, dont la synthèse a été remise à M. AMANO dès le 8 juin.

Les délégations présentes à ce séminaire étaient globalement d'accord sur les

conclusions du G8 et sur le fait que nous devons :

1° renforcer les dispositifs internationaux ;

2° développer la coopération internationale ;

3° améliorer la sûreté des installations et la gestion des accidents ;

1/ En ce qui concerne l'actualisation des dispositifs internationaux, nous souhaitons actualiser les conventions internationales suite à l'accident de Fukushima. Les différents pays ont accueilli avec satisfaction l'annonce d'une séance spéciale des parties de la CSN en 2012 ,

2/ Au-delà, un consensus s'est dégagé pour développer la coopération internationale. Cette coopération doit permettre de renforcer la transparence et de contribuer à développer une culture de sûreté élevée.

En particulier, il apparaît nécessaire de réaffirmer le rôle central de l'AIEA dans le renforcement de la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale.

3°) Plusieurs pistes ont été tracées pour renforcer la sûreté des installations :

D'une part, la mise en œuvre de « tests de résistance » sur les installations nucléaires existantes et la réalisation de revues périodiques de la sûreté des installations.

D'autre part, il convient d'assurer la promotion des plus hauts niveaux de sûreté pour les nouveaux réacteurs.

Il est nécessaire d'améliorer les dispositifs de gestion de crise, en s'assurant de la disponibilité de moyens de secours hors sites, pour chaque réacteur, en mettant en place par exemple une force d'intervention en cas d'accident, rapide et spécifique au domaine nucléaire,.

Enfin, des formations notamment à la gestion de crise doivent être menées au niveau international, pour mutualiser au maximum les expériences. Ce sont également nos efforts de recherche qu'il faut poursuivre.

C'est avec une grande satisfaction que je

note que certaines de nos propositions figurent dans la déclaration ministérielle de cette conférence et je souhaite que les autres puissent être développées dans le plan d'action que l'AIEA préparera à la suite de cet événement .

La mise en œuvre des engagements en matière de sûreté nucléaire dépend de la volonté de chaque Etat, la sûreté nucléaire étant en premier lieu une responsabilité nationale.

Ainsi, la France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, ont pu l'acter dans la Directive sur la sûreté nucléaire en 2009, s'engage à demander tous les 10 ans une revue par les pairs de son cadre

national de sûreté.

Nous continuerons à demander également des missions de revue du cadre réglementaire de sûreté (IRRS) et de la sûreté des centrales en exploitation (OSART) régulièrement. A ce stade, presque toutes les centrales françaises ont fait l'objet d'une mission OSART.

Les tests de résistance des installations françaises feront l'objet d'inspections croisées avec les pays frontaliers de la France, et seront soumis à une revue par les pairs européenne. Cette évaluation sera également partagée avec des représentants de la société civile.

Nous soutiendrons des initiatives notamment régionales visant à rapprocher

les modes de gestion des situations d'urgence et à faciliter la coopération entre les cellules de crise. La France mènera à ce titre des travaux d'harmonisation avec ses voisins. Nous proposerons aux groupes et associations de régulateurs européens tels que WENRA, ENSREG et HERCA de travailler sur ces sujets et de mettre cette expertise européenne au profit de la communauté internationale, au travers de l'AIEA.

Permettez-moi également d'insister sur le rôle essentiel que les exploitants d'installations nucléaires jouent en matière d'amélioration globale de la sûreté nucléaire. Je me félicite que l'Association Internationale des Exploitants Nucléaires

(WANO) annonce un programme ambitieux et nous devons les encourager à travailler plus étroitement avec l'AIEA.

Pour finir, il est indispensable de pouvoir garantir la juste indemnisation des victimes d'accidents nucléaires par des mécanismes permettant de traiter leurs conséquences transfrontières. C'est la raison pour laquelle la France, en étroite concertation avec ses partenaires, souhaite continuer à travailler en faveur de l'universalisation d'un régime qui serait fondé sur les Conventions de Vienne, de Paris et du protocole commun créant une passerelle entre les deux textes.

Je vous remercie de votre attention.